



Programme des Nations Unies pour le Développement

Pays: Mauritanie

Plan de Travail 2014

Titre du Projet :

Appui à l'institutionnalisation du genre

Effet(s) UNDAF:

D'ici 2014, l'accès des groupes pauvres et vulnérables à des emplois et revenus décents est amélioré sur la base d'une croissance inclusive et non discriminatoire.

Effet(s) attendus Programme de Pays:

Les politiques et stratégies nationales de développement et l'allocation des ressources soutiennent une croissance durable et reflètent un ciblage effectif des groupes et zones les plus vulnérables.

1. Le MASEF dispose des capacités et outils nécessaires à l'intégration de la dimension genre dans les politiques nationales et programmes sectoriels.

Produit(s) attend(s):

2. Produit spécifique 2.3.1: Les départements ministériels clés disposent des capacités, mécanismes et outils améliorés pour une intégration effective de l'approche genre.

Partenaire de mise en œuvre :

MASEF

Parties Responsables :

MASEF, OSC, Ministère de la Justice

Brève Description

Le présent projet s'inscrit dans le cadre du programme conjoint pour « L'institutionnalisation du genre dans les politiques publiques en Mauritanie » (PNUD, UNFPA, UNICEF et UNIFEM). IL vise à appuyer la mise en œuvre de la **Stratégie d'Institutionnalisation du Genre (SNIG)**, élaborée en Janvier 2009 et son plan d'action (2009-2011).

Le projet se focalise en particulier sur le processus d'améliorations institutionnelle et organisationnelle, par le biais du renforcement des capacités des principaux intervenants et de l'élaboration de méthodes et d'outils d'analyse permettant l'intégration transversale de l'approche genre dans les politiques publiques sectorielles.

Les résultats escomptés de ce projet sont au nombre de deux :

1 : Le MASEF dispose des capacités et outils nécessaires à l'intégration de la dimension genre dans

A handwritten signature in black ink is located in the bottom right corner of the page, partially overlapping the text of the first result point.

les politiques nationales et programmes sectoriels.

2 : Un processus participatif est mis en place afin d'intégrer les préoccupations de genre dans le CSLP (2010-2015) en exploitant les outils de connaissance en matière de genre.

Le principal bénéficiaire du programme sera le Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille (MASEF) en partenariat avec les structures destinées à prolonger son influence sectorielle et politique à savoir : le groupe de Suivi genre (GSG) et le réseau Mauritanien des Femmes Ministres et parlementaires (RMFMP).

Les ONG et plus particulièrement les organisations des droits de l'homme et de défense des droits des femmes seront impliqués à plaine titre dans la mise en œuvre du projet.

Période du Programme:	2009 - 2014
Key Result Area (Strategic Plan):	Promoting inclusive growth, gender equality and achievement of MDGs
Atlas Award ID:	00057580
Date début:	01.2014
Date fin	12. 2014

Budget AWP 2014	75 000 \$US
Total ressources requises	_____
Total ressources allouées :	_____
• Régulière	TRAC
• autre:	
○ Donateur	_____
○ Donateur	_____
○ Donateur	_____
○ Gouvernement	_____
Budget non financé:	_____

Approuvé par le MASEF:

Approuvé par PNUD :



17 AVR 2014



M

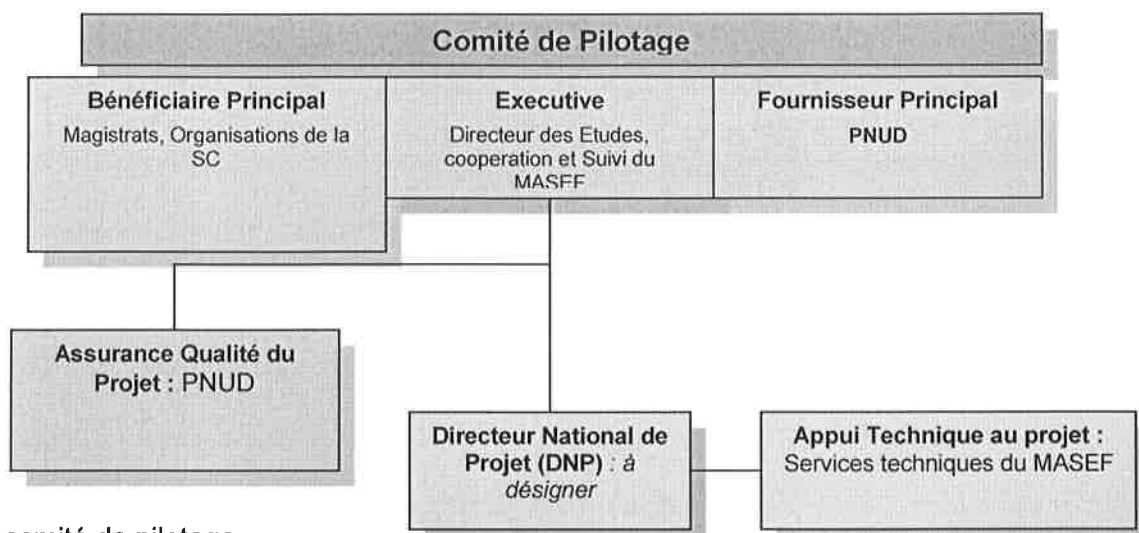
I. PROJET DE PLAN DE TRAVAIL ANNUEL GENRE: ANNEE : 2014.

Produits attendus Baseline, indicateurs associés et cibles annuels	ACTIVITES Lister les activités et les actions associés	TIMEFRAME				PARTIES RESPONSABLES	Source de fonds	BUDGET	
		T1	T2	T3	T4			Description Budget	Montant
<p>Produit : Les départements ministériels clés disposent des capacités, mécanismes et outils améliorés pour une intégration effective de l'approche genre.</p> <p><i>Indicateurs :</i> D'ici fin 2014, l'atelier d'adoption du PA 2012-2016, en présence des partenaires, est réalisé. Organisation de réunions avec les PTF pour diffuser le PA 2012-2016 Baseline 2010 Mise en œuvre du 1er PA d'opérationnalisation de la SNIG Cible 2014 Le PA 2012-2016 est diffusé et soutenu par les PTF</p>	Les cellules sectorielles genre mise en place d'un 04 départements Ministériels					MASEF/PNUD	TRAC		5 000 \$
	Validation du profil Genre et appui au plan d'action					MASEF/PNUD	TRAC		7 000 \$
	Appui aux activités des Osc dans le domaine de la promotion du genre et lutte contre les violations					MASEF/PNUD	TRAC		10 000 \$
	Atelier régionaux de formation de services régionaux à l'approche genre et son intégration dans la planification								18 000 \$
	Vulgarisation de la SNIG					MASEF/PNUD	TRAC		5 000 \$

17

II. ARRANGEMENTS DE GESTION

II.1 structure de gestion du projet



Le comité de pilotage

Le Comité de Pilotage est l'organe de direction et de prise de décision au niveau du projet. Il a pour fonction de :

- Réviser et approuver les plans de travail trimestriels ;
- Evaluer l'état d'avancement préparé par le DNP;
- Conduire les revues annuelles du projet ;
- examiner les problèmes d'exécution éventuels et se prononcer sur les ajustements nécessaires;
- Approuver les révisions substantives et budgétaires ;

En accord avec l'approche programme, tous les projets du portefeuille de l'institutionnalisation du genre sont placés sous la supervision d'un unique comité de pilotage. Ce choix est dicté par le souci de s'assurer de :

- la cohérence de l'ensemble des interventions menées dans le domaine de l'intégration transversale du genre
- l'adéquation continue des interventions avec les plans d'action de l'institution partenaire
- la mise en synergie des différentes interventions pour un meilleur impact et une coordination renforcée, et
- une communication renforcée sur les activités en cours et les résultats attendus

Composition et fonctionnement du comité de pilotage

Le comité de pilotage est composé de :

- Le directeur des Etudes, Coopération et Suivi du MASEF Président
- Les représentants de la SC
- Les Magistrats
- PNUD

Le comité de pilotage se réunit statutairement en début de chaque trimestre. Il peut se réunir à tout moment sur demande motivée (justifiée) du DNP ou de l'un de ses membres sur convocation de son président pour examiner et statuer sur les questions urgentes.

Le Directeur National de Projet

Le Directeur National de Projet est un fonctionnaire désigné par l'institution nationale partenaire en son sein. Il gère le projet au quotidien au nom du partenaire de mise en œuvre et, à ce titre, il est le seul habilité à engager les dépenses par le biais de demandes de paiement direct documentées, dans le cadre des termes de référence ci joints. Il est redevable devant le comité de pilotage de l'atteinte des résultats .

L'Appui au Projet

L'appui au projet, issu de l'institution nationale partenaire, fournit un appui au DNP en prenant en charge les aspects administratifs et financiers relatifs à la mise en œuvre des activités : rédaction des courriers et des PV des réunions, préparation des DPD, classement et suivi des dossiers, gestion et suivi des équipements et stock (fournitures ...), des contrats des consultants recrutés par l'institution de mise en œuvre, suivi des dépenses du projet, suivi du budget et contributions à la préparation du reporting trimestriel .

Le Coordinateur de projet

Sous la supervision du Directeur National du Projet, le Coordinateur du Projet, assure la coordination de l'ensemble des activités du projet suivant les termes de référence ci-joint. A cet effet, il est responsable de la réalisation des plans de travail et des différents rapports d'activités.

II.2 Appui du bureau de Pays (PNUD)

Selon la Lettre d'Accord signée entre le PNUD et l'institution de mise en œuvre, le bureau de Pays fournira les services d'appui à la mise en œuvre du projet comme suit :

1. Identification et recrutement de consultants internationaux,
2. Identification et recrutement ou appui au processus de recrutement des consultants nationaux
3. Acquisition des équipements et/ou des fournitures et autres matériels
4. Paiement direct aux fournisseurs et gestion des ressources financières et des transactions sur la base des demandes de paiement direct
5. Identification et exécution des activités de formation

6. Appui à l'organisation des ateliers.

Toutes les opérations de recrutement et d'acquisition de biens et services confiées au bureau du PNUD, seront effectuées selon les règles de transparence et de compétitivité et en conformité avec les procédures du PNUD.

Afin de couvrir les frais liés à la fourniture des services susmentionnés, le bureau du PNUD procédera à un prélèvement dont le montant est calculé suivant la Liste Universelle des Prix (UPL) en usage au Système des Nations Unies. En effet, en référence aux décisions 2004/30 et 2007/18 du Conseil d'Administration du PNUD, tous les bureaux de pays sont tenus de procéder à un recouvrement des coûts en contrepartie des services d'appui à la mise en œuvre des projets.



CADRE DE SUIVI EVALUATION

Le suivi est une fonction ayant pour objectif de fournir à la direction du projet et à ses principaux partenaires des indications à temps sur l'avancement ou le retard sur la réalisation des résultats attendus. Les mécanismes et les outils décrits ci-dessous, permettent de suivre les activités et la réalisations des résultats du projet.

Au cours du cycle annuel de projet

- Rapports trimestriels d'avancement : Sur la base des informations fournies par le DNP et entrées dans Atlas au niveau du modèle de gestion des projets, l'assurance qualité du projet (le chargé de programme PNUD) tire le rapport trimestriel d'avancement (PPR) et le présente à la discussion lors de la réunion du comité de pilotage. Si le projet devait dépasser les seuils de tolérance (soit en termes de budget ou de calendrier d'exécution d'activités ou les deux), le Directeur National de Projet devra présenter un plan de travail annuel révisé et le soumettre à l'approbation du comité de pilotage.
- Revue et planification trimestrielles : Sur la base du PPR, le CDR et d'autres rapports disponibles, le comité de pilotage procède à une évaluation de l'état d'avancement du projet. Il approuve, le cas échéant, les amendements au plan de travail et confirme la disponibilité des fonds pour la période suivante.
- Contribution à la revue semestrielle du CPAP: le rapport trimestriel d'avancement pour le second et le quatrième trimestre de l'année seront élaborés dans l'optique de la revue semestrielle du CPAP. A cet effet, le DNP prépare une note de synthèse mettant l'accent sur les aspects substantiels de la contribution du projet à la réalisation de l'effet programme auquel il contribue.
- Mise à jour du journal des problèmes : Un journal de problèmes sera activé dans Atlas et mis à jour par l'assurance de projet pour faciliter le suivi et la résolution des problèmes potentiels ou les demandes d'ajustement du projet.
- Mise à jour du journal des risques : Sur la base de l'analyse initiale de risque, un journal de risque sera activé dans Atlas par l'assurance de projet et mis à jour de manière régulière en examinant l'environnement extérieur qui peut influencer sur la mise en œuvre du projet
- Mise à jour du journal des enseignements : Un journal des enseignements tirés sera activé et mis à jour régulièrement pour s'assurer de l'existence d'un effort continu d'apprentissage et d'adaptation au sein de l'organisation et pour faciliter la préparation du rapport des enseignements à la fin du projet.
- Un plan de suivi sera activé dans Atlas pour suivre les actions/événements clés de gestion

Annuellement

- Rapport de Revue Annuelle. Un rapport de revue annuelle sera préparé par le Directeur National de projet (DNP) et partagé avec le comité de pilotage. Au minimum, ce rapport de revue annuelle de projet devra contenir, le format standard Atlas du PPR couvrant toute l'année avec une mise à jour des informations pour chacun des éléments ci-dessus ainsi qu'un résumé des résultats atteints par rapport aux cibles annuelles au niveau des produits.
- Revue annuelle de Projet : Sur la base du rapport ci-dessus, une revue annuelle du projet sera menée au cours du quatrième trimestre ou le plutôt possible après, afin d'évaluer les

performances du projet et évaluer le plan de travail annuel pour l'année suivante. Pour la dernière année du projet, cette revue sera l'évaluation finale. Celle-ci est conduite par le comité de pilotage et peut impliquer d'autres partenaires si besoin. Elle sera focalisée sur le progrès réalisé pour atteindre les produits et si ceux-ci demeurent alignés sur les effets du programme.

- Visites de terrain : un représentant du PNUD entreprendra une visite de terrain au moins une fois par an. Ces visites de terrain ont pour objectif de valider les résultats du projet et de permettre de recueillir les informations nécessaires à la préparation des rapports annuels. Elles doivent être sanctionnées par un rapport succinct et orienté action qui doit être soumis au comité de pilotage dans la semaine suivant la visite.

